

2009 - 2014

Délégation à l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

15.5.2012

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

(0001/2012)

Objet: Présence des Membres européens aux réunions des commissions permanentes de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE

Au cours des réunions des commissions permanentes de l'Assemblée parlementaire paritaire ACP-UE du mois de mars, la présence des Membres européens a été – une fois de plus – très limitée. Par moments, un seul Membre du Parlement européen était présent. Or, comme ce n'était pas la première fois, les Membres ACP ont à nouveau manifesté leur frustration et souligné qu'ils venaient à Bruxelles pour pouvoir dialoguer avec leurs homologues européens et non pas seulement entre eux.

Par respect envers nos homologues ACP qui effectuent le déplacement deux fois par an et sacrifient ainsi les travaux dans leur propres parlements pour venir nous voir, j'aimerais donc vous encourager, encore une fois, et surtout les collègues avec mandat de rapporteur ou de coprésident ou de co-vice-président des commissions de l'Assemblée, à participer à ces réunions qui servent à discuter du contenu des rapports et à préparer nos débats en plénière.

Nous avons tous un devoir envers de nos électeurs et, en vue de l'attention malheureusement négative qui a été récemment réservée dans la presse aux seuls coûts de nos délégations, je crois qu'il est nécessaire de montrer le sérieux de nos travaux.

Louis Michel

CM\901915FR.doc PE468.323v01-00